

20.10.2015 – 10:22 Uhr

Caritas publie ses observations 2015 sur la politique de lutte contre la pauvreté / Prévenir la pauvreté des familles

Luzern (ots) -

Caritas a publié ses observations annuelles sur la politique de lutte contre la pauvreté. Cette année, elles sont consacrées à la pauvreté des familles. Le monitoring se fonde sur une enquête conduite auprès de tous les cantons. Il en ressort que seule une minorité de cantons mènent une politique familiale systématique visant à prévenir ou à combattre la pauvreté. Caritas constate également que les Chambres fédérales se refusent à empoigner le problème de la pauvreté. Le nouveau parlement devra s'y atteler sérieusement.

En Suisse, environ un quart de million de parents et d'enfants sont touchés par la pauvreté. C'est le cas d'un douzième des familles comptant trois enfants ou plus et d'un sixième des familles monoparentales. Les familles sont également surreprésentées dans l'aide sociale. Un cinquième des ménages à l'aide sociale sont des familles monoparentales.

De nombreuses familles disposent d'un revenu ne dépassant que de peu le seuil de pauvreté et sont donc menacées par la pauvreté. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS), un quart des familles qui ont plus de trois enfants et un tiers des familles monoparentales sont exposées à un risque de pauvreté. En un mot, la pauvreté familiale n'est pas un problème marginal.

Le nombre élevé de familles touchées par la pauvreté s'explique en grande partie par les coûts des enfants en Suisse. La Confédération a récemment calculé les dépenses moyennes pour un enfant. Les coûts d'un enfant s'élèvent à 11 304 francs par an pour un couple avec un enfant et à 14 412 francs par an pour une famille monoparentale avec un enfant. S'y ajoutent des coûts indirects si des parents renoncent à leur activité professionnelle, et réduisent donc leur revenu, pour s'occuper des enfants.

La plupart des cantons ne luttent pas systématiquement contre la pauvreté des familles

L'analyse des politiques familiales cantonales montre que celles-ci n'ont guère été conçues jusqu'à présent comme des instruments de prévention et de lutte contre la pauvreté. Berne est aujourd'hui le seul canton qui dispose d'un document stratégique abordant la politique familiale dans la perspective de la lutte contre la pauvreté. Les cantons du Jura et de Fribourg sont en train d'élaborer une stratégie.

La plupart des cantons connaissent des mesures de lutte contre la pauvreté des familles. Toutefois, ils ne s'y attaquent pas systématiquement : soit ils ne traitent pas les thèmes importants de la politique familiale sous l'angle de la pauvreté soit ils insistent particulièrement sur certains domaines, mais n'ont pas de vue d'ensemble.

Par exemple, cinq cantons disposent d'une stratégie pour l'encouragement précoce. Tous ces cantons le conçoivent comme un instrument de prévention et de lutte contre la pauvreté. Toutefois, ils ne considèrent pas la couverture des besoins vitaux et la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle sous l'angle de la pauvreté familiale.

Dix cantons ont des éléments d'une stratégie : ou ils disposent d'une analyse de situation de la pauvreté familiale ou ils ont consigné des objectifs ou des mesures en matière de lutte contre la pauvreté familiale dans un document stratégique. Ils sont certes sensibilisés à la pauvreté des familles, mais n'ont pas de stratégies de lutte et de prévention.

Huit cantons ne connaissent pas leur situation en matière de pauvreté familiale et ne disposent pas non plus d'éléments de lutte contre elle.

Aux Chambres fédérales d'agir

Les Chambres fédérales refusent cependant de se saisir du problème de la pauvreté. Soit les élus en minimisent la réalité soit ils renvoient cet objet aux cantons, au motif que, ceux-ci étant responsables de l'aide sociale, la lutte contre la pauvreté est de leur ressort. Ce faisant, on restreint considérablement la problématique : on part du principe que la pauvreté doit être combattue et éliminée à travers l'aide sociale.

Caritas a un point de vue fondamentalement différent : il faut prévenir la pauvreté et non se contenter de la contenir par des prestations d'aide sociale. La lutte contre la pauvreté exige des investissements, qui doivent s'attaquer aux causes de la pauvreté et qui ne sont pas la seule affaire des cantons. Il est grand temps que les Chambres fédérales se préoccupent, lors de la prochaine législature, des causes de la pauvreté et prennent des mesures.

Les prestations complémentaires pour familles sont l'instrument central de lutte contre la pauvreté familiale. La Confédération doit prendre ses responsabilités et introduire de telles prestations, qui existent déjà dans quelques cantons, dans l'ensemble de la Suisse et participer à leur financement.

Le rapport complet peut être téléchargé sous : www.caritas.ch/prises-de-position

Informations aux rédactions:

Katja Remane, responsable Communication Suisse romande, est à disposition pour de plus amples informations, tél. +41 41 419 23 36, courriel: kremane@caritas.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000088/100779324> abgerufen werden.